

Plan
Local
Urbanisme
intercommunal

3.2 OAP Sectorielles

DOSSIER APPROBATION

PLUi approuvé par délibération du Conseil territorial en date du
16 décembre 2025

INTRODUCTION

Les Plans de Prévention des Risques (PPR) délimitent des zones d'exposition au risque dans lesquelles ils réglementent les possibilités de construction ou d'aménagements.

Les PPR, servitudes d'utilité publique, sont annexés au PLUi de Grand Orly Seine Bièvre et lui sont opposables.

Dans les secteurs d'OAP sectorielles identifiées ci-après, concernées par des PPR, il est recommandé de réaliser des études approfondies dans le cadre des projets urbains et faire preuve d'une vigilance particulière (mesures constructives, choix d'aménagement...) en complément des règles s'y appliquant et des orientations de l'OAP thématique Nature et bien être et ses orientations 3.1, 3.2 et 3.3.

Réduire la vulnérabilité du territoire aux risques d'inondation (débordement, remontée de nappe et ruissellement)

Sont concernées par un Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRi)

- Les secteurs de l'OAP intercommunale Triage ;
- Les secteurs des OAP stratégiques Grand Orly, Portes de Paris, Vallée de la Seine et ses affluents ;
- Les secteurs d'OAP sectorielles locales suivantes :

OAP sectorielles locales
Athis-Mons
Zone d'activités des bords de Seine
Ivry-sur-Seine
Coeur de ville
Gagarine Truillot
Ivry Port Nord
Quais d'Ivry
Secteur Confluences
Secteur Pierre Sépard
Juvisy-sur-Orge
Pasteur
Orly
Les Voeux - Trou d'Enfer - Bouvray
Valenton
Lutèce
Roseau-Champ Saint-Julien

OAP sectorielles locales
Villeneuve-le-Roi
Secteur centre-ville
Secteur Gare
Villeneuve-Saint-Georges
Centre-ville - entrée de ville sud
Nord Économique
Viry-Châtillon
Centre-ville
Secteur Victor Basch
Vitry-sur-Seine
Coeur de ville
Gare des Ardoines
Secteur 8 mai 1945
Secteur des Ardoines
Secteur Port l'Anglais
Seine Gare Vitry

INTRODUCTION

Les PPRI concernés sont les suivants :

PPRI de la Seine et de la Marne dans le département du Val-de-Marne approuvé par arrêté préfectoral en date du 12 novembre 2007
PPRI de la vallée de la Seine dans le département de l'Essonne approuvé arrêté préfectoral du 26 septembre 2006
PPRI de la vallée de l'Yvette dans le département de l'Essonne approuvé par arrêté préfectoral du 26 septembre 2006
PPRI de l'Orge et de la Sallemouille dans le département de l'Essonne approuvé par arrêté inter préfectoral du 16 juin 2017

Limitier l'exposition aux risques liés aux mouvements de terrain par retrait-gonflement des argiles et/ou présences de cavités souterraines

Sont concernées par un Plan de Prévention des Risques mouvements de terrain (PPRMT) ou arrêtés préfectoraux valant PPR :

- Les secteurs des OAP intercommunales Domaine aéroportuaire, MIN / Sogaris / Delta, SENIA, Triage ;
- Les secteurs des OAP stratégiques Grand Orly, Portes de Paris, Vallée de la Bièvre, Vallée de la Seine et ses affluents ;
- Les secteurs d'OAP sectorielles locales suivantes:

OAP sectorielles locales	PPR cavité prescrit	PPR RGA prescrit
Arcueil		
4 chemins		
Cœur de ville		
RD 920		
ZAC du Coteau		
Cachan		
Aristide Briand		
Gabriel Péri		
Secteur Cousté-Dolé-Guichard-Vigne		
Secteur Gare		
Chevilly-Larue		
Carrefour De Gaulle Mermoz		
Centre historique		

OAP sectorielles locales	PPR cavité prescrit	PPR RGA prescrit
Choisy-le-Roi		
ZAC Navigateurs Cosmonautes		
Fresnes		
Coupure urbaine A86		
Secteur centre-ville		
Secteur Parc des sports		
Gentilly		
Avenue Paul Vaillant Couturier		
Centre-ville		
Gabriel Péri		
Îlot rue de la Paix / rue de Reims		
Porte de Gentilly		

INTRODUCTION

OAP sectorielles locales	PPR cavité prescrit	PPR RGA prescrit
Ivry-sur-Seine		
Cœur de ville		
Gagarine Truillot		
Ivry Port Nord		
Quais d'Ivry		
Secteur Confluences		
Secteur Pierre Sépard		
Secteur René Villars		
Le Kremlin-Bicêtre		
Entrée de ville sud-ouest		
Gare Kremlin-Bicêtre hôpital		
Ilots Rossel Leclerc		
René Cassin		
L'Haÿ-les-Roses		
Bièvre		
Cœur de ville		
La colonne brisée		
Lallier-Gare		
Secteur Paul Hochart		
Vallée aux Renards		
Orly		
Les Vœux - Trou d'Enfer – Bouvray		
Racine et Saules		
Secteurs d'aménagement - Aérodrome - Charmilles		
Secteurs d'aménagement - Gare - 11 novembre		
Secteurs d'aménagement - Les Ruelles		
Secteurs d'aménagement - Louis Bonin		
Vieil Orly		
Thiais		
Avenue de Fontainebleau (RD7)		
Avenue de Versailles (RD86)		
Baudemons République		
Boulevard de Stalingrad (RD5)		

OAP sectorielles locales	PPR cavité prescrit	PPR RGA prescrit
Valenton		
Lutèce		
Roseau-Champ Saint-Julien		
Secteur bois Cerdon		
Secteur centre-ville		
Villejuif		
La Redoute des Hautes Bruyères		
Secteur Louis Aragon		
Secteur Pasteur		
Secteur Pointe Gorki		
Secteur Racine		
Villeneuve-Saint-Georges		
Centre-ville - entrée de ville sud		
Fort des sapeurs-pompiers		
Nord Économique		
Pologne-Plateau		
Vitry-sur-Seine		
Auchan		
Cœur de ville		
Gare des Ardoines		
RN7 / Plateau Moulin Vert		
Secteur 8 mai 1945		
Secteur Barbusse		
Secteur Cherioux		
Secteur des Ardoines		
Secteur Kommer		
Secteur Lagaisse-Stalingrad-Cléveaux		
Secteur Port l'Anglais		
Secteur Robespierre		
Secteur Rouget de Lisle/ Franges		
Parc des Lilas		
Seine Gare Vitry		

INTRODUCTION

Atténuer l'exposition aux risques technologiques et sols pollués

Sont concernées par un Plan de Prévention des Risques Technologiques :

- Le secteur de l'OAP intercommunale Domaine aéroportuaire ;
- Les secteurs des OAP stratégiques Vallée de la Seine et ses affluents et Grand Orly ;
- Les secteurs d'OAP sectorielle Secteur des Ardoines.

Les secteurs d'information sur les sols (SIS), introduits par la loi ALUR, portent l'ambition d'une publication unique et exhaustive des sites pollués dont la réhabilitation sera à la charge du pétitionnaire d'un permis de construire ou d'aménager. Ils imposent des règles de dépollution.

Dans les secteurs d'OAP sectorielles concernées par un ou plusieurs SIS, le pétitionnaire d'un permis de construire ou d'aménager doit faire attester de la compatibilité sanitaire de son projet avec l'état de pollution des sols.

Sont concernées par un ou plusieurs SIS :

- Le secteur de l'OAP intercommunale MIN / Sogaris / Delta ;
- Les secteurs des OAP stratégiques Vallée de la Bièvre, Portes de Paris, Vallée de la Seine et ses affluents et Grand Orly ;
- Les secteurs d'OAP sectorielles suivants :

Commune	OAP sectorielle locale
Arcueil	ZAC du Coteau
Ivry-sur-Seine	Ivry Port Nord
Ivry-sur-Seine	Secteur Confluences
Ivry-sur-Seine	Secteur René Villars
L'Haÿ-les-Roses	Cœur de ville
Villejuif	Secteur Pasteur
Villeneuve-Saint-Georges	Pologne-Plateau
Vitry-sur-Seine	Gare des Ardoines
Vitry-sur-Seine	Secteur des Ardoines
Vitry-sur-Seine	Secteur Lagaisse-Stalingrad-Cléveaux
Vitry-sur-Seine	Secteur Port l'Anglais

INTRODUCTION

Les secteurs d'OAP sectorielles suivantes sont concernées par la carte des anciens sites industriels et activités de services (CASIAS) qui recense les anciennes activités susceptibles d'être à l'origine d'une pollution des sols. L'inscription d'un établissement dans CASIAS ne préjuge pas d'une pollution à son endroit.

Toutefois il est recommandé de vérifier la compatibilité sanitaire de son projet avec l'état de pollution des sols sur ces secteurs.

Conformément aux orientations de la Circulaire interministérielle du 8 février 2007, le choix de sites non pollués pour l'implantation d'établissements accueillant des populations sensibles sera privilégié, sauf à démontrer strictement l'absence de toute alternative et la mise en œuvre des mesures de dépollution nécessaires.

Sont concernées par un ou plusieurs sites CASIAS :

- Les secteurs d'OAP intercommunales Triage, MIN / Sogaris / Delta, Future gare du GPE, SENIA, Domaine aéroportuaire ;
- Les secteurs des OAP stratégiques Vallée de la Bièvre, Portes de Paris, Vallée de la Seine et ses affluents et Grand Orly ;
- Les secteurs d'OAP sectorielles suivants :

Commune	OAP sectorielle
Arcueil	4 chemins
Arcueil	Coeur de Ville
Arcueil	RD 920
Arcueil	ZAC du Coteau
Athis-Mons	Avenue François Mitterrand
Athis-Mons	Cité de l'air
Athis-Mons	Zone d'activités des bords de Seine
Cachan	Secteur Gare
Cachan	Secteur Cousté-Dolé-Guichard-Vigne
Cachan	Gabriel Péri
Cachan	Aristide Briand
Chevilly-Larue	Centre historique
Chevilly-Larue	ZAC TDM
Chevilly-Larue	Parvis du cimetière intercommunal / Carrefour G. Guynemer

Commune	OAP sectorielle
Chevilly-Larue	ZAC Anatole France
Chevilly-Larue	Coeur de ville
Chevilly-Larue	Entrée de ville RD 7
Chevilly-Larue	Carrefour De Gaulle Mermoz
Choisy-le-Roi	ZAC Navigateurs Cosmonautes
Fresnes	Secteur Parc des sports
Fresnes	Secteur centre-ville
Fresnes	Coupure urbaine A86
Gentilly	Îlot rue de la Paix / rue de Reims
Gentilly	Avenue Paul Vaillant Couturier
Gentilly	Centre-ville
Gentilly	Gabriel Péri
Gentilly	Porte de Gentilly

INTRODUCTION

Commune	OAP sectorielle
Ivry-sur-Seine	Gagarine Truillot
Ivry-sur-Seine	Ivry Port Nord
Ivry-sur-Seine	Secteur Pierre Sépard
Ivry-sur-Seine	Secteur René Villars
Ivry-sur-Seine	Secteur Confluences
Ivry-sur-Seine	Quais d'Ivry
Ivry-sur-Seine	Coeur de ville
Juvisy-sur-Orge	Pasteur
Juvisy-sur-Orge	Îlot Flammarion
L'Haÿ-les-Roses	Coeur de ville
L'Haÿ-les-Roses	Vallée aux Renards
L'Haÿ-les-Roses	Secteur Paul Hochart
L'Haÿ-les-Roses	Lallier-Gare
L'Haÿ-les-Roses	La colonne brisée
L'Haÿ-les-Roses	Bièvre
Le Kremlin-Bicêtre	René Cassin
Le Kremlin-Bicêtre	Ilots Rossel Leclerc
Le Kremlin-Bicêtre	Gare Kremlin-Bicêtre hôpital
Le Kremlin-Bicêtre	Entrée de ville sud-ouest
Morangis	Frangé Nord -Avenue Charles de Gaulle
Morangis	Cueillette urbaine
Orly	Vieil Orly
Orly	Racine et Saules
Orly	Secteurs d'aménagement - Louis Bonin
Orly	Secteurs d'aménagement - Les Ruelles
Orly	Secteurs d'aménagement - Gare - 11 Novembre
Orly	Secteurs d'aménagement - Aérodrome - Charmilles
Orly	Les Voeux -Trou d'Enfer - Bouvray

Commune	OAP sectorielle
Paray-Vieille-Poste	Route de Fontainebleau
Paray-Vieille-Poste	Avenue de Verdun
Paray-Vieille-Poste	Ferme Contin
Rungis	Fraternelle
Rungis	Quartier Montjean
Rungis	Secteur Esterel Nord
Savigny-sur-Orge	Charles de Gaulle
Savigny-sur-Orge	Allemane
Savigny-sur-Orge	Coeur de ville Gare
Savigny-sur-Orge	Pré Saint-Martin
Thiais	Baudemons République
Thiais	Avenue de Fontainebleau (RD7)
Thiais	Boulevard de Stalingrad (RD5)
Thiais	Avenue de Versailles (RD86)
Valenton	Secteur bois Cerdon
Valenton	Roseau-Champ Saint- Julien
Valenton	Secteur centre-ville
Valenton	Lutèce
Villejuif	Secteur Racine
Villejuif	Secteur Pointe Gorki
Villejuif	Secteur Pasteur
Villejuif	Secteur Louis Aragon
Villejuif	La Redoute des Hautes Bruyères
Villeneuve-le-Roi	Secteur centre-ville
Villeneuve-le-Roi	Secteur Gare
Villeneuve-Saint- Georges	Fort des sapeurs- pompiers
Villeneuve-Saint- Georges	Centre-ville - entrée de ville sud
Villeneuve-Saint- Georges	Nord Économique
Villeneuve-Saint- Georges	Pologne-Plateau

INTRODUCTION

Commune	OAP sectorielle
Viry-Châtillon	Secteur Victor Basch
Viry-Châtillon	Centre-ville
Viry-Châtillon	Grande Borne RD445
Viry-Châtillon	Entrée de ville Sud
Vitry-sur-Seine	Secteur Port l'Anglais
Vitry-sur-Seine	Secteur Kommer
Vitry-sur-Seine	Secteur des Ardoines
Vitry-sur-Seine	Secteur Rouget de Lisle/ Franges Parc des Lilas
Vitry-sur-Seine	Secteur Lagaisse- Stalingrad-Cléveaux
Vitry-sur-Seine	Secteur Barbusse
Vitry-sur-Seine	Secteur Robespierre
Vitry-sur-Seine	Secteur 8 mai 1945
Vitry-sur-Seine	RN7 / Plateau Moulin Vert
Vitry-sur-Seine	Secteur Cherioux
Vitry-sur-Seine	Seine Gare Vitry
Vitry-sur-Seine	Gare des Ardoines
Vitry-sur-Seine	Coeur de ville
Vitry-sur-Seine	Auchan

Dans ces secteurs d'OAP sectorielles, il est recommandé de réaliser des études approfondies dans le cadre des projets urbains et faire preuve d'une vigilance particulière (destinations, choix d'aménagement et en particulier des usages...) en complément des orientations de l'OAP thématique Nature et bien être et son orientation 3.3.

INTRODUCTION

Réduire l'exposition aux nuisances sonores pour mettre en œuvre une trame blanche Contribuer à améliorer la qualité de l'air et limiter l'exposition aux polluants atmosphériques

Les secteurs d'OAP sectorielles suivants sont susceptibles d'être particulièrement exposés à des nuisances sonores et pollutions atmosphériques (altéré à très dégradé).

Arcueil			
4 chemins			
Cœur de ville			
RD 920			
ZAC du Coteau			
Athis-Mons			
Avenue François Mitterrand			
Cité de l'air			
Zone d'activités des bords de Seine			
Cachan			
Aristide Briand			
Gabriel Péri			
Secteur Cousté-Dolé-Guichard-Vigne			
Secteur Gare			
Chevilly-Larue			
Carrefour De Gaulle Mermoz			
Centre historique			
Cœur de ville			
Entrée de ville RD 7			
Parvis du cimetière intercommunal /			
Carrefour G. Guynemer			
ZAC Anatole France			
ZAC TDM			
Choisy-le-Roi			
ZAC Navigateurs Cosmonautes			
Fresnes			
Coupure urbaine A86			
Secteur centre-ville			
Secteur Parc des sports			
Gentilly			
Avenue Paul Vaillant Couturier			
Centre-ville			
Gabriel Péri			
Îlot rue de la Paix / rue de Reims			
Porte de Gentilly			

Ivry-sur-Seine			
Cœur de ville			
Gagarine Truillot			
Ivry Port Nord			
Quais d'Ivry			
Secteur Confluences			
Secteur Pierre Sépard			
Secteur René Villars			
Juvisy-sur-Orge			
Îlot Flammarion			
Pasteur			
Le Kremlin-Bicêtre			
Entrée de ville sud-ouest			
Gare Kremlin-Bicêtre hôpital			
Ilots Rossel Leclerc			
René Cassin			
L'Haÿ-les-Roses			
Bièvre			
Cœur de ville			
La colonne brisée			
Lallier-Gare			
Secteur Paul Hochart			
Vallée aux Renards			
Morangis			
Frang Nord -Avenue Charles de Gaulle			
Orly			
Les Voeux -Trou d'Enfer - Bouvray			
Racine et Saules			
Vieil Orly			
Paray-Vieille-Poste			
Avenue de Verdun			
Ferme Contin			
Route de Fontainebleau			

INTRODUCTION

Rungis			
Fraternelle			
Quartier Montjean			
Secteur Esterel Nord			
Savigny-sur-Orge			
Allemane			
Charles de Gaulle			
Coeur de ville Gare			
Pré Saint-Martin			
Thiais			
Avenue de Fontainebleau (RD7)			
Avenue de Versailles (RD86)			
Baudemons République			
Boulevard de Stalingrad (RD5)			
Valenton			
Lutèce			
Roseau-Champ Saint-Julien			
Secteur bois Cerdon			
Secteur centre-ville			
Villejuif			
La Redoute des Hautes Bruyères			
Secteur Louis Aragon			
Secteur Pasteur			
Secteur Pointe Gorki			
Secteur Racine			
Villeneuve-le-Roi			
Secteur centre-ville			
Secteur Gare			
Villeneuve-Saint-Georges			
Centre-ville - entrée de ville sud			
Fort des sapeurs-pompiers			
Nord Économique			
Pologne-Plateau			
Viry-Châtillon			
Centre-ville			
Entrée de ville Sud			
Grande Borne RD445			
Secteur Victor Basch			

Vitry-sur-Seine			
Auchan			
Cœur de ville			
Gare des Ardoines			
RN7 / Plateau Moulin Vert			
Secteur 8 mai 1945			
Secteur Barbusse			
Secteur Cherioux			
Secteur des Ardoines			
Secteur Kommer			
Secteur Lagaisse-Stalingrad-Cléveaux			
Secteur Port l'Anglais			
Secteur Robespierre			
Secteur Rouget de Lisle/ Franges Parc des Lilas			
Seine Gare Vitry			

INTRODUCTION

				ENVIRONNEMENT SONORE			
				Préservé	Altéré	Très dégradé	
QUALITÉ DE L'AIR	Très dégradée			13	23	33	Dépassement des Valeurs limites réglementaires 2030
	Altérée			12	22	32	Dépassement des recommandations sanitaires de l'OMS sans excéder les valeurs limites réglementaires 2030
	Préservée			11	21	31	Respect des recommandations sanitaires de l'OMS
			Respect des recommandations sanitaires de l'OMS	Dépassement des recommandations sanitaires de l'OMS sans excéder les valeurs limites réglementaires actuelles	Dépassement des Valeurs limites réglementaires actuelles		

Dans ces secteurs, il conviendra donc d'éloigner autant que possible les constructions vis-à-vis des axes circulés, afin de protéger au mieux les personnes des sources de bruit et de pollution de l'air, en particulier par l'éloignement des équipements sensibles et habitations.

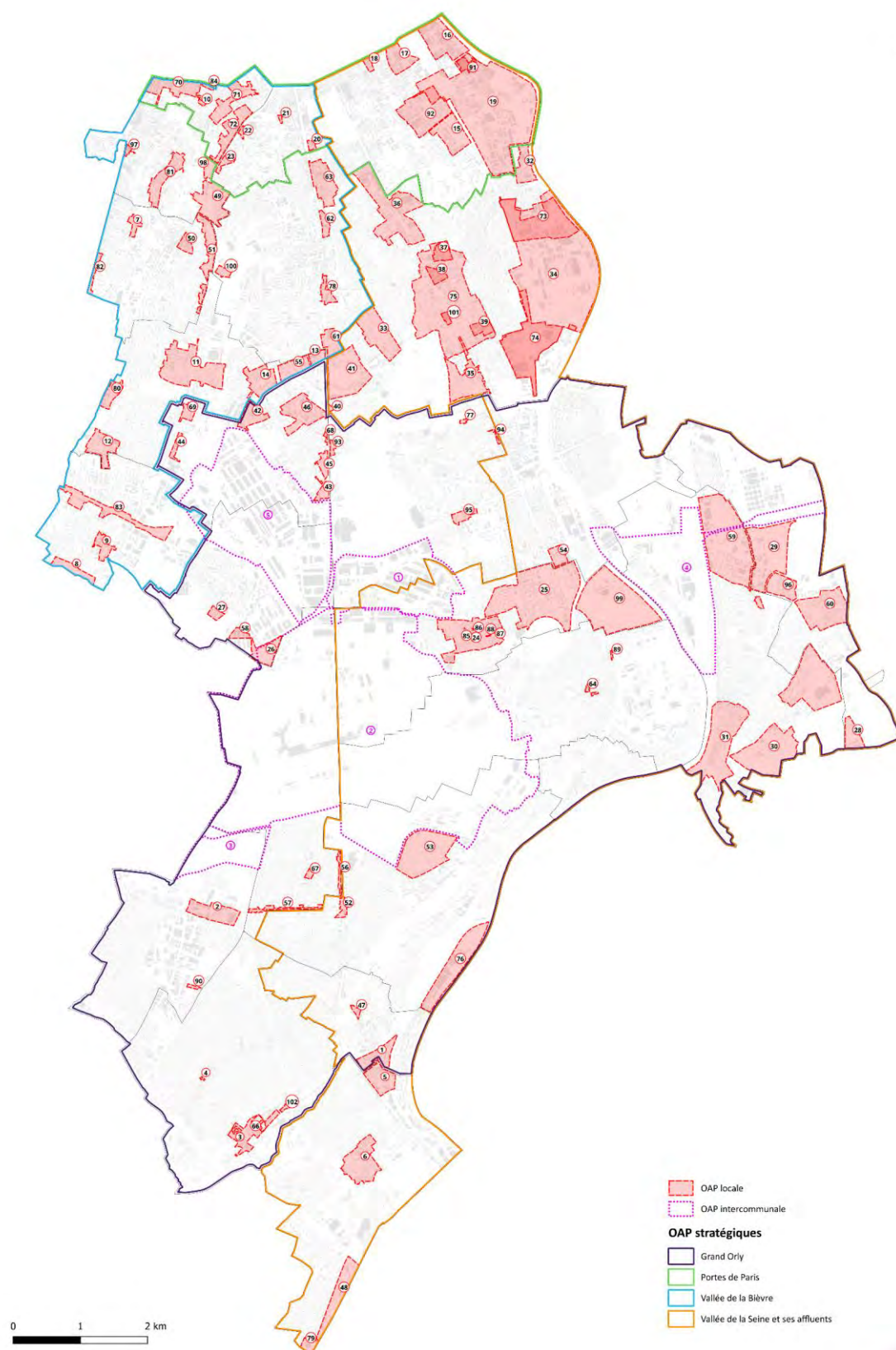
Ces orientations doivent rester compatibles avec les enjeux urbains, paysagers, environnementaux et patrimoniaux ainsi qu'avec les objectifs de production de logements et d'équipements.

La création de nouvelles zones de calme devra être recherchée.

Les projets devront contribuer à diminuer les sources d'émissions de nuisances et pollutions en particulier liées au trafic individuel motorisé via un renforcement des itinéraires dédiés aux mobilités actives.

Dans les secteurs présentant des résultats supérieurs aux niveaux d'exposition définis par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), valeurs limite au-delà desquelles des effets nuisibles sur la santé ont été observés, il est recommandé de réaliser des études approfondies dans le cadre des projets urbains et faire preuve d'une vigilance particulière (mesures constructives, choix d'aménagement...) en complément des orientations de l'OAP thématique Nature et bien être et son orientation 3.4.

INTRODUCTION Cartographie des OAP sectorielles du territoire



INTRODUCTION Liste des OAP sectorielles du territoire

1	OAP intercommunale - SENIA	Thiais,Rungis,Orly,Paray-Vieille-Poste	Intercommunale
2	Domaine aéroportuaire	Thiais,Rungis,Orly,Paray-Vieille-Poste,Villeneuve-le-Roi,Morangis,Athis-Mons	Intercommunale
3	OAP intercommunale - Future gare du GPE	Paray-Vieille-Poste, Morangis	Intercommunale
4	OAP intercommunale - Triage	Choisy-le-Roi,Valenton,Villeneuve-Saint-Georges,Orly,Villeneuve-le-Roi	Intercommunale
5	MIN / Sogaris / Delta	Fresnes, Chevilly-Larue, Thiais, Rungis, Paray-Vieille-Poste	Intercommunale

1	Pasteur	Juvisy-sur-Orge	Locale
2	Frangé Nord -Avenue Charles de Gaulle	Morangis	Locale
3	Charles de Gaulle	Savigny-sur-Orge	Locale
4	Allemane	Savigny-sur-Orge	Locale
5	Secteur Victor Basch	Viry-Châtillon	Locale
6	Centre-ville	Viry-Châtillon	Locale
7	Secteur Gare	Cachan	Locale
8	Secteur Parc des sports	Fresnes	Locale
9	Secteur centre-ville	Fresnes	Locale
10	Îlot rue de la Paix / rue de Reims	Gentilly	Locale
11	Coeur de ville	L'Haÿ-les-Roses	Locale
12	Vallée aux Renards	L'Haÿ-les-Roses	Locale
13	Secteur Paul Hochart	L'Haÿ-les-Roses	Locale
14	Lallier-Gare	L'Haÿ-les-Roses	Locale
15	Gagarine Truillot	Ivry-sur-Seine	Locale
16	Ivry Port Nord	Ivry-sur-Seine	Locale
17	Secteur Pierre Séward	Ivry-sur-Seine	Locale
18	Secteur René Villars	Ivry-sur-Seine	Locale
19	Secteur Confluences	Ivry-sur-Seine	Locale
20	René Cassin	Le Kremlin-Bicêtre	Locale
21	Îlots Rossel Leclerc	Le Kremlin-Bicêtre	Locale
22	Gare Kremlin-Bicêtre hôpital	Le Kremlin-Bicêtre	Locale
23	Entrée de ville sud-ouest	Le Kremlin-Bicêtre	Locale
24	Vieil Orly	Orly	Locale
25	Racine et Saules	Orly	Locale
26	Fraternelle	Rungis	Locale
27	Quartier Montjean	Rungis	Locale
28	Secteur bois Cerdon	Valenton	Locale
29	Roseau-Champ Saint-Julien	Valenton	Locale
30	Fort des sapeurs-pompier	Villeneuve-Saint-Georges	Locale
31	Centre-ville - entrée de ville sud	Villeneuve-Saint-Georges	Locale
32	Secteur Port l'Anglais	Vitry-sur-Seine	Locale
33	Secteur Kommer	Vitry-sur-Seine	Locale
34	Secteur des Ardoines	Vitry-sur-Seine	Locale
35	Secteur Rouget de Lisle/ Franges Parc des Lilas	Vitry-sur-Seine	Locale
36	Secteur Lagaisse-Stalingrad-Cléveaux	Vitry-sur-Seine	Locale
37	Secteur Barbusse	Vitry-sur-Seine	Locale
38	Secteur Robespierre	Vitry-sur-Seine	Locale
39	Secteur 8 mai 1945	Vitry-sur-Seine	Locale
40	RN7 / Plateau Moulin Vert	Vitry-sur-Seine	Locale
41	Secteur Cherioux	Vitry-sur-Seine	Locale
42	Centre historique	Chevilly-Larue	Locale
43	ZAC TDM	Chevilly-Larue	Locale
44	Parvis du cimetière intercommunal / Carrefour G. Guynemer	Chevilly-Larue	Locale
45	ZAC Anatole France	Chevilly-Larue	Locale
46	Coeur de ville	Chevilly-Larue	Locale
47	Îlot Flammarion	Juvisy-sur-Orge	Locale

48	Grande Borne RD445	Viry-Châtillon	Locale
49	4 chemins	Arcueil	Locale
50	Secteur Cousté-Dolé-Guichard-Vigne	Cachan	Locale
51	Gabriel Péri	Cachan	Locale
52	Avenue François Mitterrand	Athis-Mons	Locale
53	Cité de l'air	Athis-Mons	Locale
54	ZAC Navigateurs Cosmonautes	Choisy-le-Roi	Locale
55	La colonne brisée	L'Haÿ-les-Roses	Locale
56	Route de Fontainebleau	Paray-Vieille-Poste	Locale
57	Avenue de Verdun	Paray-Vieille-Poste	Locale
58	Secteur Esterel Nord	Rungis	Locale
59	Nord Économique	Villeneuve-Saint-Georges	Locale
60	Secteur centre-ville	Valenton	Locale
61	Secteur Racine	Villejuif	Locale
62	Secteur Pointe Gorki	Villejuif	Locale
63	Secteur Pasteur	Villejuif	Locale
64	Secteur centre-ville	Villeneuve-le-Roi	Locale
65	Coeur de ville Gare	Savigny-sur-Orge	Locale
66	Ferme Contin	Paray-Vieille-Poste	Locale
67	Entrée de ville RD 7	Chevilly-Larue	Locale
68	Carrefour De Gaulle Mermoz	Chevilly-Larue	Locale
69	Avenue Paul Vaillant Couturier	Gentilly	Locale
70	Centre-ville	Gentilly	Locale
71	Gabriel Péri	Gentilly	Locale
72	Seine Gare Vitry	Vitry-sur-Seine	Locale
73	Gare des Ardoines	Vitry-sur-Seine	Locale
74	Coeur de ville	Vitry-sur-Seine	Locale
75	Zone d'activités des bords de Seine	Athis-Mons	Locale
76	Baudemons République	Thiais	Locale
77	Secteur Louis Aragon	Villejuif	Locale
78	Entrée de ville Sud	Viry-Châtillon	Locale
79	Bièvre	L'Haÿ-les-Roses	Locale
80	Coeur de Ville	Arcueil	Locale
81	Aristide Briand	Cachan	Locale
82	Coupure urbaine A86	Fresnes	Locale
83	Porte de Gentilly	Gentilly	Locale
84	Secteurs d'aménagement - Louis Bonin	Orly	Locale
85	Secteurs d'aménagement - Les Ruelles	Orly	Locale
86	Secteurs d'aménagement - Gare - 11 novembre	Orly	Locale
87	Secteurs d'aménagement - Aéroport - Charmilles	Orly	Locale
88	Secteur Gare	Villeneuve-le-Roi	Locale
89	Cueillette urbaine	Morangis	Locale
90	Quais d'Ivry	Ivry-sur-Seine	Locale
91	Coeur de ville	Ivry-sur-Seine	Locale
92	Avenue de Fontainebleau (RD7)	Thiais	Locale
93	Boulevard de Stalingrad (RD5)	Thiais	Locale
94	Avenue de Versailles (RD86)	Thiais	Locale
95	Lutèce	Valenton	Locale
96	RD 920	Arcueil	Locale
97	ZAC du Coteau	Arcueil	Locale
98	Les Vœux -Trou d'Enfer - Bouvray	Orly	Locale
99	La Redoute des Hautes Bruyères	Villejuif	Locale
100	Auchan	Vitry-sur-Seine	Locale
101	Pré Saint-Martin	Savigny-sur-Orge	Locale
102	Pologne-Plateau	Villeneuve-Saint-Georges	Locale

L'HAY-LES-ROSES



**Orientations d'Aménagement
et de Programmation :**
Sectorielles locales

Contexte :

Le choix a été fait d'étendre le périmètre jusqu'à l'emprise de l'autoroute, afin qu'il franchisse le Boulevard Paul Vaillant Couturier en direction du marché de L'Haÿ-les-Roses et de la future médiathèque. Cette décision marque la volonté communale de mieux connecter les quartiers Est à un centre-ville élargi, dynamique et rénové.

Objectifs :

L'orientation d'aménagement et de programmation définie pour le centre-ville a pour objectif de renforcer son rôle fédérateur entre les quartiers. A travers la diversité des fonctions qu'il accueille et qu'il doit accueillir à l'avenir, le centre-ville doit constituer un lieu d'échange et de convivialité.

Programmation :

L'OAP développe un projet global et cohérent, qui intègre le traitement des délaissés d'autoroutes, la requalification des grands axes, ainsi que la création de liaisons piétonnes, notamment la promenade de la Vanne et les cheminements piétons reliant le groupe scolaire du centre et l'Hôtel de Ville au parc départemental de la Roseraie.

L'OAP identifie également sur les secteurs de requalification urbaine un potentiel de nouveaux logements à créer qui va contribuer au renforcement de la vitalité du centre-ville.

Programmation :

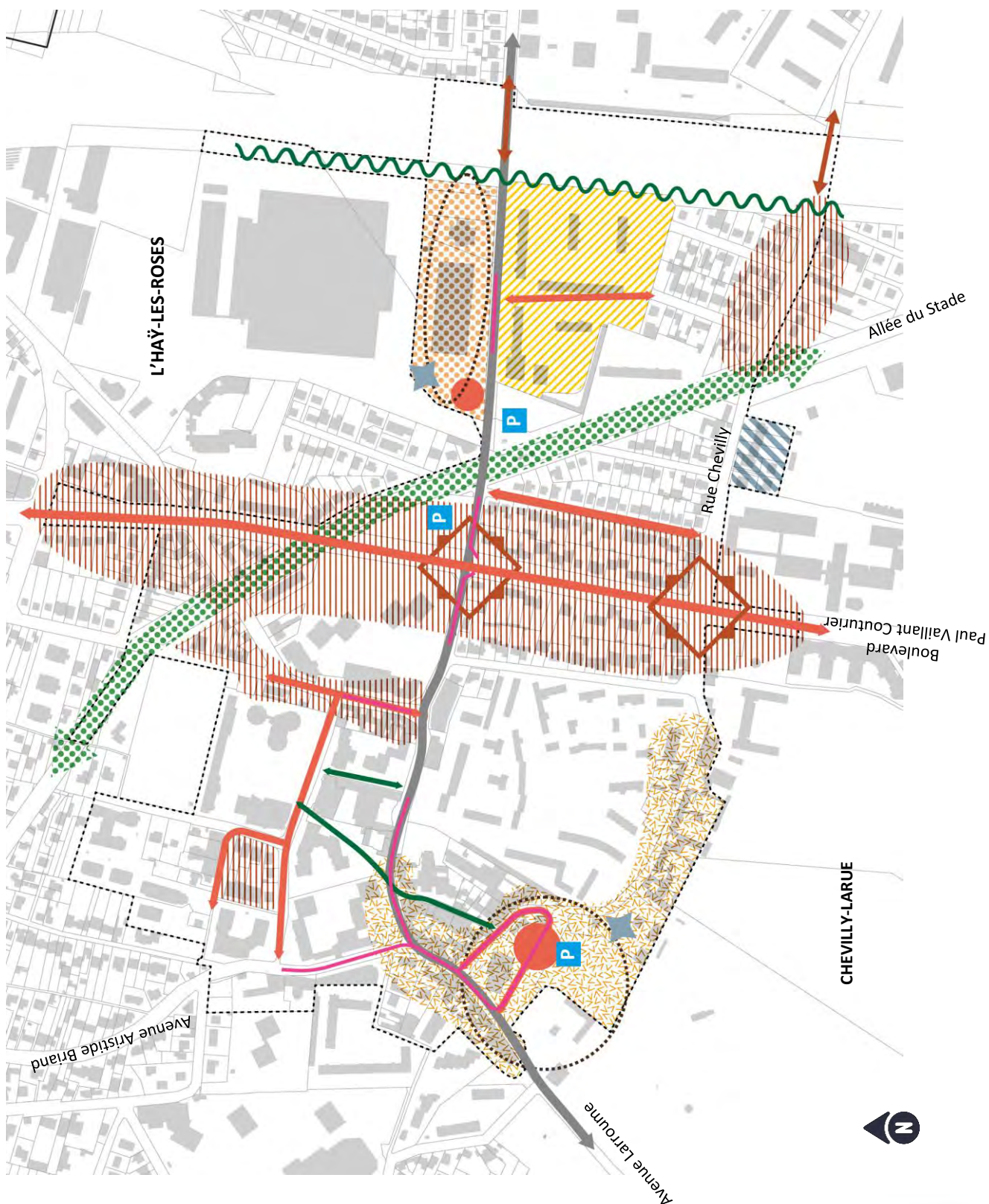
- Opération et concession Cœur de Ville : 9 350 m² SDP logements ;
- Opération et concession Locarno : 15 200 m² SDP logements.

Parti d'aménagement :

Les orientations définies visent à redonner au centre-ville sa fonction de « centre à vivre », accessible à l'ensemble des L'Haÿssiens, à travers :

- La poursuite des programmes d'aménagement et de constructions prévus dans le cadre de la réhabilitation des concessions d'aménagement Cœur de Ville et Locarno,
- l'aménagement d'une place publique, la place de la Roseraie, où un parc de stationnement public sera aménagé en souterrain,
- la requalification des espaces bâtis principalement autour du cœur de Ville, de la rue Dispan, de la rue Jean Jaurès, du boulevard Paul Vaillant Couturier et d'une partie de la rue de Chevilly,
- la redynamisation du site Locarno avec la réalisation d'une nouvelle halle de marché et d'une nouvelle médiathèque,
- le renforcement des commerces autour de la place de l'église, de l'Avenue Aristide Briand, de la rue Jaurès, de la rue Dispan et de l'avenue Thirard,
- La requalification et le recalibrage de la rue Thirard afin de renforcer l'axe reliant le centre-ville à la station de métro de L'Haÿ-les-Roses,
- L'amélioration des mobilités urbaines par la requalification des voiries, des sentes piétonnes et des espaces de promenade,
- Favoriser la nature en ville par l'aménagement d'espaces paysagers et la plantation d'arbres sur le domaine public.

Cartographie de l'OAP :



Légende :

Logements / Équipements / Projets


Secteur de rénovation du patrimoine social



Requalification et redynamisation du site Locarno (concession d'Aménagement Locarno)



Secteur de requalification urbaine des terrains bâtis du cœur de ville



Équipements publics à créer



Secteur d'extension potentielle de la zone d'équipements publics (complexe L'Haÿette)


Trame verte et bleue / Risques et nuisances


Aménagement de la promenade de la vanne (coulée verte)


Mobilités / Espaces publics


Cheminement piéton en Cœur de ville à requalifier



Voies à requalifier



Secteurs de requalification urbaine des terrains bâtis du boulevard Paul vaillant Couturier et de ses abords, du secteur de la rue Dispan et de la pointe du calvaire, de la rue de chevilly et de la rue des Jardins



Axe structurant à l'échelle de la ville connectant les différentes polarités : le RER B, le centre-ville et la station de métro L'Haÿ-les-Roses



Création de places publiques



Entrées de ville à valoriser



Traitement des franchissements sous l'autoroute A6



Offre de parking public à conforter


Paysage / Formes urbaines


Traitement des délaissés d'autoroute



Concessions d'aménagement Cœur de Ville et Locarno


Économie et commerces


Renforcer les commerces en centre-ville

Fond de plan (tracés indicatifs) :


Périmètre de l'OAP



Bâti



Limite parcellaire



Limite EPT



Limites communales

Contexte :

Ce quartier est situé en limite sud-ouest de la commune. Créé dans les années 60, il est caractéristique des secteurs d'habitat collectif de cette époque : une emprise foncière très vaste, la construction de logements sous forme de barres et de tours et des espaces extérieurs peu valorisés et mal organisés.

Objectifs :

L'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) traduit la volonté d'engager, dans le cadre d'une réflexion globale, une requalification urbaine, organisée autour de l'aménagement de nouveaux accès afin de désenclaver le quartier.

Programmation :

Le schéma d'orientation sur ce secteur propose de redonner une attractivité au quartier en s'appuyant notamment sur le périmètre de ZAC créé à cet effet. Pour cela, il est prévu de l'ouvrir davantage sur le reste du territoire communal, de le raccorder aux espaces de promenade de la Bièvre, d'en améliorer le fonctionnement, de rééquilibrer la mixité sociale et de relancer la dynamique commerciale et de services.

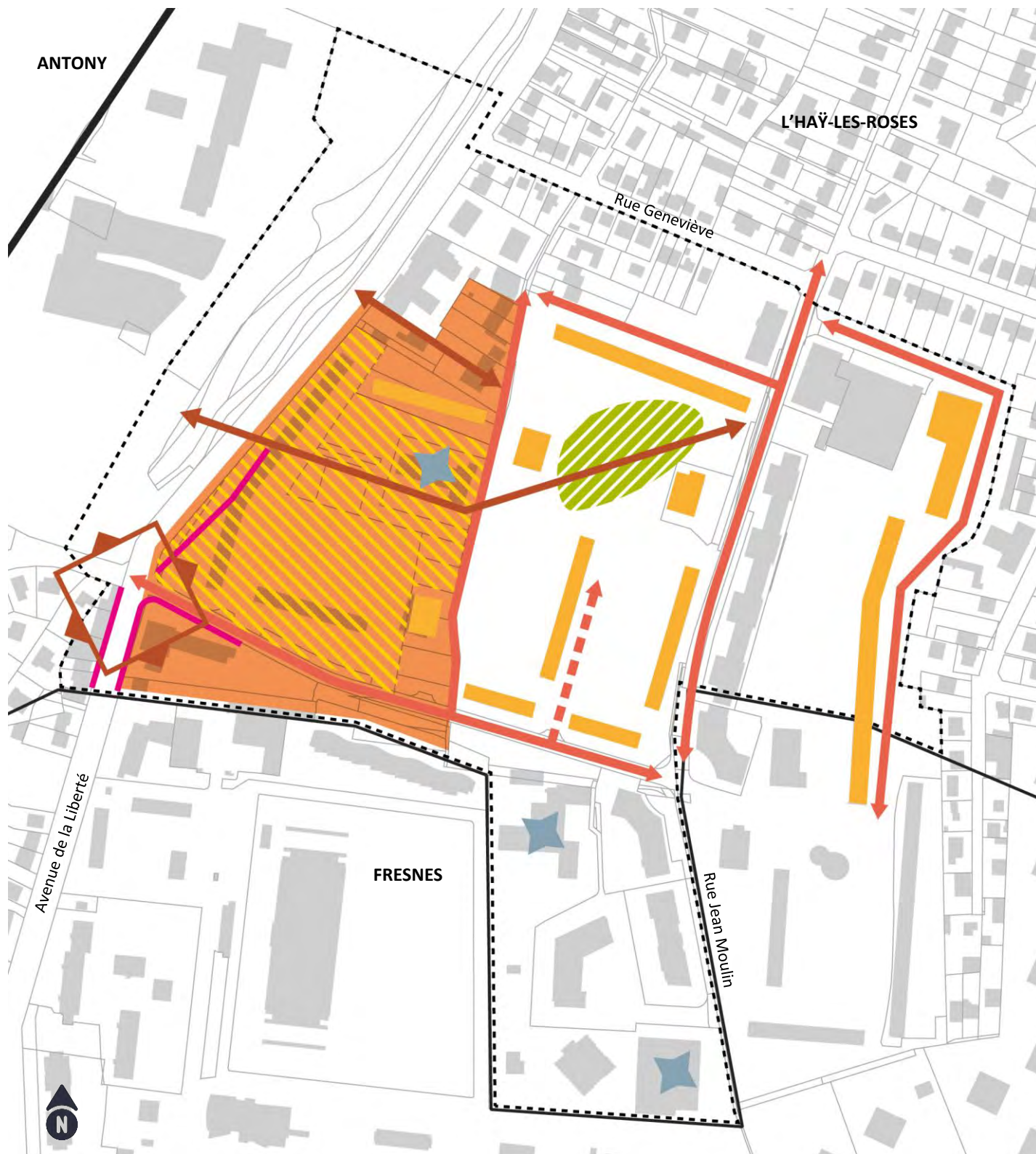
Programmation : 18 745m² de SDP de logements

Parti d'aménagement :

Il s'appuie sur les axes suivants :

- Le traitement des espaces publics : la recomposition des espaces et des cheminements en cœurs d'îlots, la valorisation de l'entrée de ville avenue Flouquet, l'ouverture du quartier sur la promenade de la Bièvre, la requalification des rues Léon Blum, Marc Sangnier, Roger Salengro, Léo Lagrange et Pierre Brossolette,
- La restructuration de l'espace bâti avec des opérations de démolition reconstruction pour réorganiser le secteur et tendre vers un meilleur équilibre entre les logements sociaux, l'offre en accession sociale et les logements en accession dans le but de créer une véritable mixité sociale à l'échelle du quartier,
- Le développement d'un pôle de commerces et de services à l'angle de la rue Léon Blum et Marc Sangnier ainsi que sur l'avenue Flouquet en entrée de ville,
- La requalification et/ou reconstruction d'équipements publics (gymnase, centre de loisirs, crèche départementale),
- La réhabilitation et la mise en accessibilité du parc de logement social,
- La restructuration de la dalle rue Léon Blum,
- L'amélioration des conditions de circulation et de stationnement à l'échelle du quartier.

Cartographie de l'OAP :



Légende :

Logements / Équipements / Projets


Démolition/reconstruction du patrimoine social



Rénovation du patrimoine social



Secteur de recomposition des espaces bâtis par des opérations de démolition reconstruction favorisant la mixité sociale du quartier



Équipements publics à requalifier : gymnase et centre de loisirs / opération de démolition-reconstruction de la crèche départementale


Économie et commerces


Développer et redynamiser le front commercial et de services


Trame verte et bleue / Risques et nuisances


Espace vert à créer


Mobilités / Espaces publics


Principe de liaison à créer pour désenclaver le quartier – ouverture du front bâti sur l'avenue Flouquet et sur la Bièvre



Requalification des voies



Traitement et aménagement de l'entrée de ville

Fond de plan (tracés indicatifs) :


Périmètre de l'OAP



Bâti



Limite parcellaire



Limite EPT



Limites communales

Contexte :

L'orientation d'aménagement et de programmation inscrit les enjeux de la poursuite et de la finalisation du renouvellement urbain de la pointe Est de la commune dans le quartier Paul Hochart.

Objectifs :

L'objectif du projet urbain, qui s'appuie sur la ZAC Paul Hochart, est de restructurer la pointe Est de L'Haÿ-les-Roses, notamment au regard de l'organisation et du Maillage de ce secteur.

Programmation :

Dans ce sens, le but recherché est la réalisation d'une véritable entrée de ville, intégrant une offre de logements diversifiée (logement en accession, logement social, résidence pour personnes âgées, résidence sociale,...), des activités économiques et des équipements publics structurant à l'échelle territoriale. A une échelle supra-communale, l'ambition est de relier ce secteur avec le quartier Robert Lebon sur la commune de Villejuif au Nord, en réponse aux objectifs poursuivis dans le cadre du NPNRU (Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain), ainsi qu'avec le secteur Lallier - Gare.

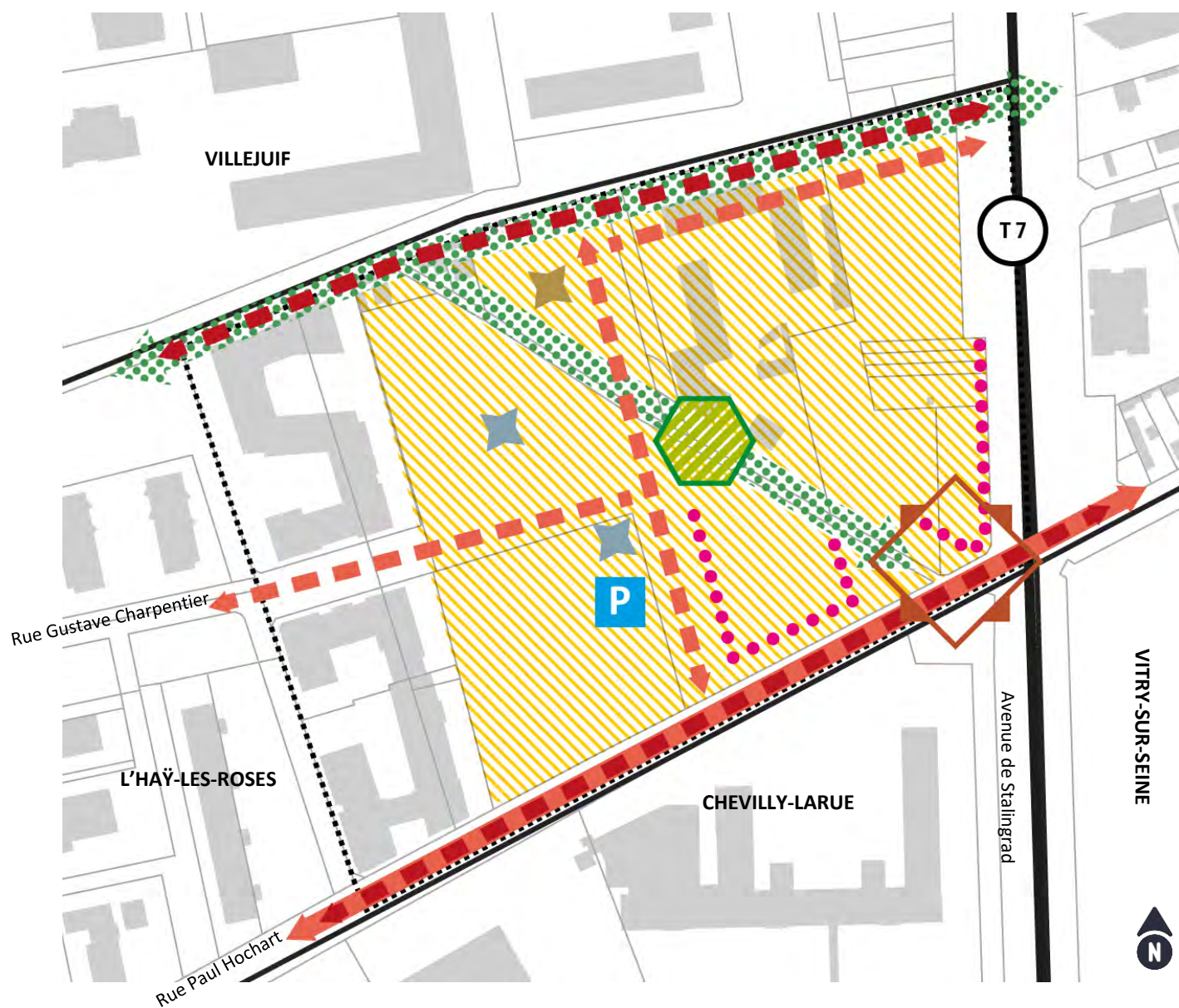
Programmation à venir : 15 800 m² SDP logements.

Parti d'aménagement :

La conception urbaine du site vise à requalifier ce secteur, en s'appuyant sur les axes stratégiques que constituent la RD 7 et la rue Paul Hochart, à travers les actions suivantes :

- l'implantation d'un véritable front urbain le long de la RD 7 à vocation mixte : logements, activités, commerces,
- La réalisation d'un nouveau groupe scolaire de 25 classes et d'un gymnase pour renforcer la présence de la ville dans un secteur historiquement délaissé,
- la restructuration du Maillage du secteur : de nouvelles voies de desserte automobile, cheminements piétons, axes de liaisons douces et percées visuelles seront aménagés,
- la création d'une place à l'intersection de la rue Paul Hochart et de la RD 7, afin de renforcer son statut d'entrée de ville,
- la réhabilitation de la rue Paul Hochart en boulevard urbain viendra offrir une plus grande place aux piétons, en sécurisant ses traversées,
- l'aménagement de la coulée verte départementale permettra de développer les liaisons douces, tout en constituant un axe de verdure de qualité,
- L'aménagement d'un square public renforçant la qualité paysagère du secteur,
- La réalisation d'un parking public destiné aux clients des nouveaux commerces et aux utilisateurs des nouveaux équipements,
- La création d'un pôle de commerces et de services de proximité de 1 800m² afin de favoriser la mixité fonctionnelle des espaces et répondre aux besoins des habitants.

Cartographie de l'OAP :



Légende :**Logements / Équipements / Projets**

Secteur mixite logements / équipements / activités / commerces



Groupe scolaire, Maison de quartier



Équipement sportif

**Mobilités / Espaces publics**

Création de voirie



Création d'une liaison cyclable



Requalification de la rue Paul Hochart



Création d'une place publique



Parking public

**Économie et commerces**

Implantation d'activités ou de commerces en RDC de la place et en front urbain

**Trame verte et bleue / Risques et nuisances**

Création d'un square public



Aménagement de la Coulée verte Bièvre-Lilas

Fond de plan (tracés indicatifs) :

Périmètre de l'OAP



Bâti



Limite parcellaire



Limite EPT



Limites communales



Ligne Tramway T7

Contexte :

L'arrivée de la gare de L'Haÿ-les-Roses impulse une dynamique pour requalifier l'ensemble du secteur urbain en l'adaptant aux enjeux d'urbanisme du 21ème siècle et afin de répondre aux enjeux en matière de création d'équipements publics, à la satisfaction des besoins en matière d'offre diversifiée de logements et de renforcement de l'armature commerciale et de services à l'échelle de la partie Est de la Ville.

Programmation :

L'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) s'appuie sur l'arrivée de la future station de métro L'Haÿ-les-Roses de la ligne 14 du grand Paris Express, ainsi qu'en partie sur le périmètre de la ZAC Lallier-Gare. Elle encadre les évolutions de ce secteur en fixant les enjeux du renouvellement urbain qui accompagne la création de cette nouvelle gare et les impacts en matière d'évolution du tissu urbain et de circulation qu'elle va générer.

Programmation : 27 105 m² SDP de logements

Parti d'aménagement :

Il s'agit de développer une vision de la transformation de ce quartier pour les 20 prochaines années intégrant les exigences de la future gare en termes d'accessibilité, de densification, et d'équipements publics. En effet, ce secteur d'intensification urbaine doit constituer une nouvelle polarité pour la Ville de L'Haÿ-les-Roses. Le schéma d'orientation propose de réorganiser le fonctionnement de ce quartier en créant un nouveau Maillage afin de mieux le connecter au reste de la Ville. La requalification des voiries publiques et la création de liaisons douces à l'échelle du quartier, constituera un enjeu essentiel et permettra de répondre aux enjeux des mobilités et de circulation à l'échelle du territoire en travaillant à la réunion des parties Est et Ouest du territoire communal.

Objectifs :

Les objectifs sont multiples et portent sur :

- la création de la gare et l'aménagement de ses abords (futur parvis et Mail dédié aux transports en commun),
- la construction de logements et d'activités diversifiées (commerces, services, activités tertiaires, ...),
- la rénovation du parc de logements collectifs sociaux,
- la résidentialisation et la requalification des bâtiments au nord du quartier,
- la réalisation d'un nouveau groupe scolaire, d'un centre de loisirs, d'un gymnase et d'un équipement public à caractère administratif et socio-culturel afin de renforcer la présence de la ville dans un secteur jusqu'à présent délaissé,
- La réalisation d'espaces publics de qualité pour donner une nouvelle identité au quartier,
- La création d'un parking public de 200 places,
- La maîtrise du développement urbain des terrains bâtis environnant par la mise en place d'un principe de plans masse à l'îlot afin de garantir un urbanisme équilibré et une adaptation des espaces publics,
- La création d'un Maillage de circulations douces et de trames vertes (square, arbres d'alignement, cœurs d'îlots) à l'échelle du secteur.

Cartographie de l'OAP :



Légende :

Logements / Équipements / Projets


Secteur de rénovation urbaine : zone d'aménagement de la ZAC Lallier-Gare, restructuration et construction d'équipements publics, de logements, d'activités et de commerces



Secteur de rénovation urbaine Toit & Joie



Secteur de requalification urbaine des terrains bâtis



Équipements publics à créer (Groupe scolaire, équipement sportif et Maison de quartier)


Mobilités / Espaces publics


Liaisons à créer



Voiries à requalifier et/ou à élargir



Liaisons douces à créer



Cheminements cyclables à créer



Place et parvis publics à créer



Gare de L'Haÿ-les-Roses (ligne 14)



Parking public à créer


Économie et commerces


Création et redynamisation du tissu commercial



Requalification / redynamisation du tissu commercial existant


Trame verte et bleue / Risques et nuisances


Square public à aménager

Fond de plan (tracés indicatifs) :


Périmètre de l'OAP



Bâti



Limite parcellaire



Limite EPT



Limites communales



Ligne métro 14

Contexte :

Ce secteur très étendu forme le trait d'union entre les deux grandes opérations structurantes de l'Est de la commune : La ZAC Paul Hochart et la ZAC Lallier-Gare.

Programmation :

L'orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) de la Colonne brisée s'appuie principalement sur le foncier de l'opérateur IN'LI et a pour objectif de restructurer en l'ensemble de ce secteur aujourd'hui monofonctionnel à vocation de logements locatifs avec des espaces communs généreux Mais mal organisés et peu ordonnés.

Parti d'aménagement :

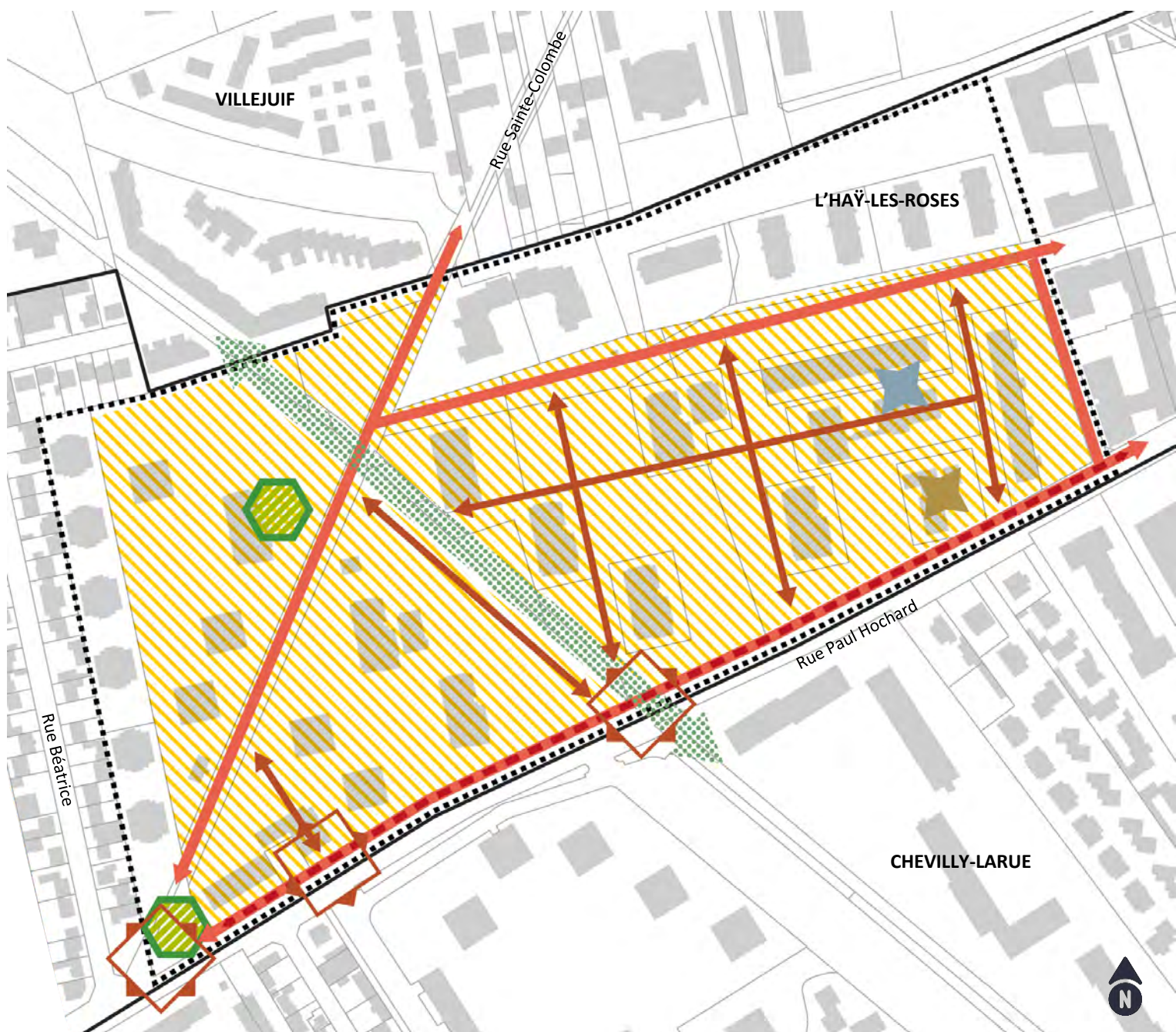
Le secteur des Tours Marrons est identifié comme un secteur devant faire l'objet d'une réflexion urbaine d'ensemble permettant, entre les secteurs de Paul Hochart et de Lallier Gare en cours de restructuration, de porter une réflexion d'ensemble à la requalification urbaine du quartier et à la rénovation du patrimoine bâti afin d'améliorer le cadre de vie des habitants, les conditions d'habitabilité des logements, ainsi que la requalification des espaces publics. Ce secteur n'est pas identifié au titre des opérations de renouvellement urbain portées par l'ANRU et n'est pas identifié au sein d'une concession d'aménagement ou d'une ZAC ayant défini un programme de démolition des logements existants. Il relève donc à ce stade d'un périmètre d'études poursuivant les objectifs précités.

Objectifs :

Les objectifs sont multiples :

- Raccorder ce quartier aux opérations Hochart et à la gare de métro en le raccrochant mieux sur l'axe structurant qu'est la rue Paul Hochart et en l'ouvrant sur le futur quartier Paul Hochart.
- Réaliser un maillage de voies entre la rue Paul Hochart et la rue Gustave Charpentier et créer une voie nouvelle en cœur d'îlot.
- Redéfinir le périmètre des emprises publiques et privés
- Valoriser la coulée verte existante et recréer un square public
- Redéfinir le schéma de circulation et de stationnement afin d'améliorer les conditions d'accès au quartier et le cadre de vie des habitants
- Créer un axe de circulation douce le long de la rue Paul Hochart en continuité et en lien avec les opérations d'aménagement de Lallier gare et de Paul Hochart

Cartographie de l'OAP :



Légende :**Logements / Équipements / Projets**

Secteur de rénovation urbaine avec une recomposition du bâti



Équipements publics à Maintenir



Équipements publics à relocaliser

Fond de plan (tracés indicatifs) :

Périmètre de l'OAP



Bâti



Limite parcellaire



Limite EPT



Limites communales

**Mobilités / Espaces publics**

Principe de liaisons à créer



Voies à requalifier



Itinéraire cyclable à créer



Carrefours routiers à requalifier ou à créer

**Trame verte et bleue / Risques et nuisances**

Square public à créer



Liaison verte à conforter et à valoriser

Contexte :

L'OAP Bièvre a pour objet d'afficher les principes permettant de valoriser le parc de la Bièvre et ses abords dans le cadre de sa requalification et du projet de renaturation de la Bièvre piloté par la Métropole du Grand Paris.

Parti d'aménagement :

Elle pose le principe d'une extension du parc vers le nord afin de le rendre plus visible et plus accessible depuis l'avenue Larroumès. Elle anticipe également la poursuite du réaménagement des berges de la Bièvre vers le Nord, le long de l'avenue Henri Barbusse. Elle participe à la réflexion globale, portée par la collectivité, du réaménagement de la Bièvre de la limite communale de Fresnes à celle de la Ville de Cachan.

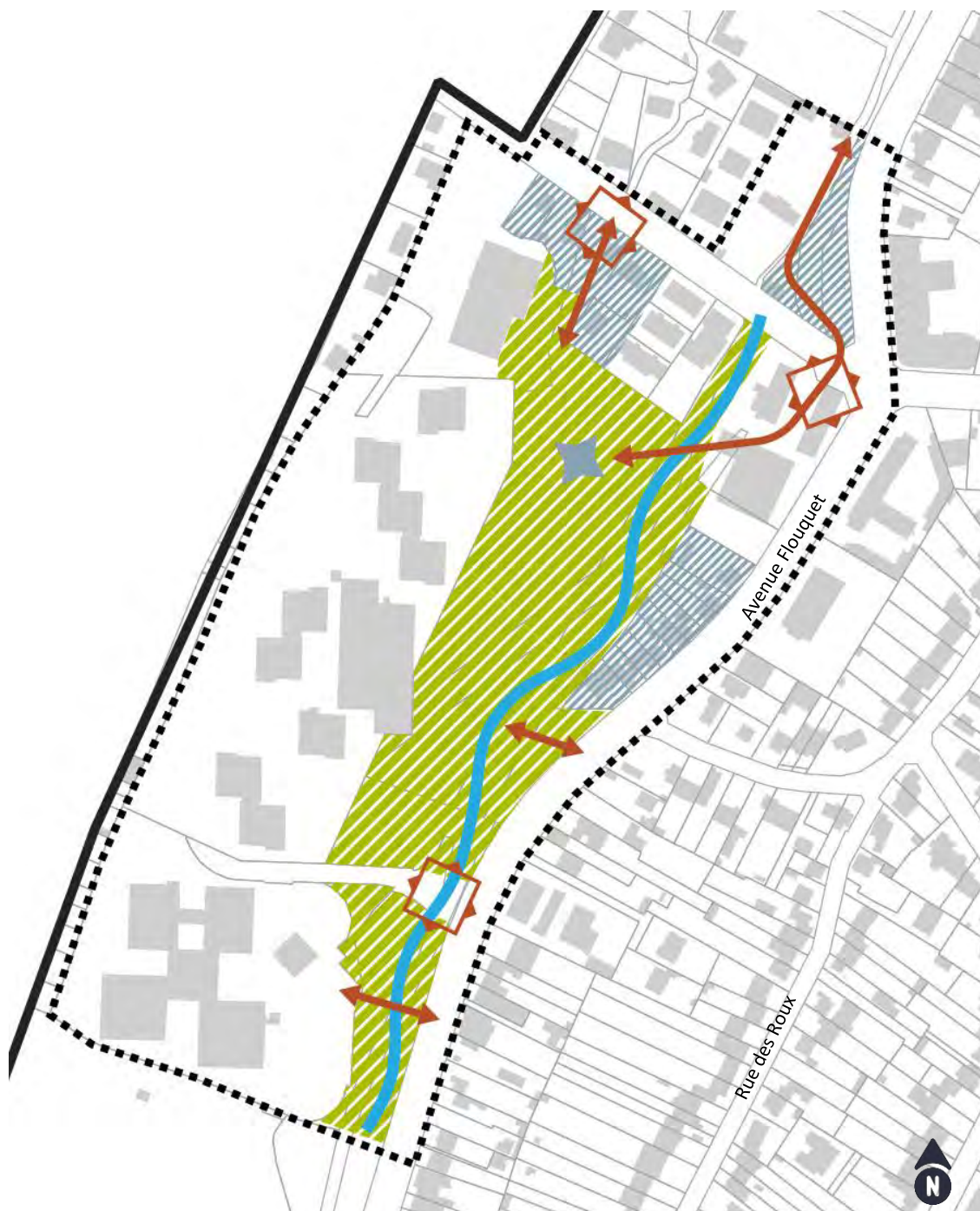
L'OAP précise également les enjeux en matière d'extension des périmètres destinés au fonctionnement des équipements publics (Gymnase Ronsard, Moulin de la Bièvre)

Objectifs :

Les objectifs sont les suivants :

- Renaturer la Bièvre afin qu'elle retrouve son tracé historique
- Renforcer les accès piétons au parc de la Bièvre depuis l'avenue Flouquet et la rue Larroumès,
- Prévoir un secteur de potentiel extension de l'espace vert le long de la Bièvre à l'angle des rues Larroumès et Barbusse
- Ouvrir des perspectives visuelles depuis le tissu urbain existant,
- Requalifier les espaces publics de promenade ainsi que les aires de jeux,
- Valoriser les points d'accès au parc.
- Prévoir des secteurs d'extensions nécessaires à l'évolution des besoins en matière d'équipements publics (gymnase Ronsard, Moulin de la Bièvre)

Cartographie de l'OAP :



Légende :

**Logements / Équipements / Projets**

Requalification de l'aire de jeux publique



Secteur d'extension potentielle de la zone d'équipements et d'espaces verts publics et de loisirs

**Trame verte et bleue / Risques et nuisances**

Espaces verts du parc de la Bièvre à valoriser



Projet de renaturation de la Bièvre

**Mobilités / Espaces publics**

Principe de liaisons à créer/ à renforcer



Entrées du parc de la Bièvre à valoriser

Fond de plan (tracés indicatifs) :

Périmètre de l'OAP



Bâti



Limite parcellaire



Limite EPT



Limites communales